

CONSEIL MUNICIPAL

du 28 février 2019

Convocation

21.02.2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit février à vingt heures le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire**, sous la Présidence de Jean-Claude LAMARQUE, Maire, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Générale des Collectivités Territoriales

Présent(e)s : Messieurs Jean-Claude LAMARQUE, BIGOT Jean-Yves, CHOMET Guy, TONNELIER Denis, NAELS Frédéric, PLOMTEUX Daniel, Michel DELOMEZ, José-Félix ORTUN, Patrick ANDRÉ et Mesdames Sandrine BUISSET et Dominique FORET

Représenté(e)s :

Absents : Mesdames Anne LÉCRIVAIN, Valérie SAUSIER et Messieurs Frédéric LANNEAU, et Didier RAZON

Secrétaire : Madame Sandrine BUISSET

Aucune remarque n'est faite sur le compte rendu de la séance du 24 janvier 2019. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

 **LMPS**

 **PLUI**

 **FETE COMMUNALE**

- **TARIFS BROCANTE 2019**

- **DEROULE**

 **PARCELLES COMMUNALES**

 **SIRAPS**

 **AFFAIRES DIVERSES**

2019/02 – VENTE TERRAIN - LMPS

Le Maire donne lecture du courrier reçu de l'entreprise LMPS contenant la proposition d'achat des parcelles G122,128,129,130,133,138,139,144,149,170,182,185 suite à la délocalisation nécessaire de cette activité consécutive à la construction du site pilote par les Grands Lacs de Seine. Le montant de l'achat est de 95 559.80€.

Les membres **refusent à l'unanimité** la vente des parcelles concernées

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le Maire informe les membres que dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes du Bassée-Montois, des ateliers ont défini le futur règlement. Le compte rendu de l'atelier qui s'est tenu le vendredi 1^{er} février 2019 qui vous a été transmis pour analyse renvoi aux propositions contenues dans le diaporama soumis à l'étude des participants aux ateliers. Faute d'avoir communiqué ce diaporama l'étude du compte rendu est impossible.

En conséquence cette question sera reprise lors du prochain Conseil municipal, le diaporama sera transmis au préalable

I - FÊTE COMMUNALE

Cette année, la fête communale se tiendra les 24 et 25 août 2019.

L'organisation et le déroulement de l'évènement restent inchangés :

Retraite au Flambeaux, feu d'artifices, bal le 24août. Brocante le 25août.

II – BROCANTE

La brocante débutera à 6h du matin le 25 août et se déroulera sur le terrain de sport « Maison Blaise » et rue de la « Maison Blaise ». Les tarifs ainsi que la fiche d'inscription, le règlement et l'arrêté seront disponibles en mairie ainsi que sur le site de la commune.

Les tarifs proposés sont les suivant :

Mètres	Tarifs	Tarifs Professionnels
2 m	3,00 €	9,00 €
4 m	6,00 €	18,00 €
6 m	9,00 €	27,00 €
8 m	12,00 €	36,00 €
10 m	15,00 €	45,00 €
12 m	18,00 €	54,00 €
14 m	21,00 €	63,00 €
16 m	24,00 €	72,00 €

Les membres **acceptent à l'unanimité** les tarifs proposés.

PARCELLES COMMUNALES de LA BACHERE

La mise en œuvre du projet d'aménagement de La Bassée pris dans sa globalité implique un impact foncier conséquent, elle engendrera à la fois l'acquisition des terrains situés sous l'emprise des digues et la création de servitudes sur les terrains situés à l'intérieur des espaces endigués de stockages.

Les travaux du casier pilote de La Bassée doivent démarrer en 2022 pour être finalisé fin 2023.

A cet effet, et dans le cadre du projet des Grands Lacs, certaines parcelles communales telle que La Bachère se trouvent directement impactées par l'acquisition foncière.

Une réunion est organisée en mairie le 1^{er} mars avec l'EPTB SGL réunion au cours de laquelle sera présenté le projet définitif ainsi que le rachat des parcelles communales impactées.

Le Maire invite les membres du conseil à participer nombreux à cette réunion.

2019/04 – SIRAPS

Lors de sa dernière séance, les membres du SIRAPS suite à la démission de sa présidente et à la vacance du poste faute de candidat ont décidé de sa dissolution. S'agissant d'un syndicat intercommunal la dissolution doit être confirmée par chacune des communes membres.

L'exposé du Maire entendu, les membres acceptent à l'unanimité la dissolution du SIRAPS

Les membres sont informés de :

- Le camion à pizza a résilié son droit de place suite à une baisse de fréquentation,
- Invitation par l'ASL pour assister à un vernissage le 17 mars 2019,
- Randonnée de 6 circuits le 5 mai 2019 – VCR,
- Demandes de subventions reçues de :
 1. ADMR
 2. CLIC SILLAGE
 3. Club de Natation de Nangis
 4. Croix Rouge Française
 5. C.A.C.

La séance est levée à 21h05

Le Maire,
Jean-Claude LAMARQUE

SIGNATURES

Jean-Yves BIGOT	
Jean-Claude LAMARQUE	
Guy CHOMET	
Denis TONNELIER	

Dominique FORET	
Patrick ANDRE	
Sandrine BUISSET	
Michel DELOMEZ	
Frédéric LANNEAU	ABSENT
Anne LECRIVAIN	ABSENTE
Frédéric NAELS	
José-Félix ORTUN	
Daniel PLOMTEUX	
Didier RAZON	ABSENT
Valérie SAUSSIER	ABSENTE